Prêt Apport en Capital

ADIE

Présentation du dispositif

Les porteurs de projets en création d'entreprise peuvent bénéficier du Prêt Apport en Capital de l'ADIE, en complément du microcrédit de l'ADIE réalisé dans le cadre d'une création d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt concerne toutes les personnes qui créent ou développent leur entreprise avec un microcrédit de l'Adie.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt finance tout type de dépenses et investissements nécessaires au lancement de l'activité :

- stock,
- avance de trésorerie,
- véhicule,
- local,
- travaux, etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt Apport en Capital prend la forme d'une avance à 0% qui peut aller jusqu'à 3 000 €, soit au maximum 1/3 du besoin de financement total.

Pour tout microcrédit de l'ADIE réalisé dans le cadre d'une création d'entreprise, le créateur peut bénéficier de cette avance remboursable avec un différé de remboursement jusqu'à 2 ans après le décaissement du crédit.

Exemple proposé par l'ADIE

Si le créateur d'entreprise a besoin d'emprunter 4 500 € pour démarrer son activité et obtient un microcrédit de 3 000 € à 9,75%, il peut compléter son emprunt par une avance de 1 500 € de Prêt Apport en Capital à taux zéro qu'il commence à rembourser dans 2 ans.

Le créateur rembourse alors 145,36 € par mois pendant les 24 premiers mois, puis 88 € pendant les 18 mois

suivants. Le coût total du crédit est de 567,56 € et le taux annuel effectif global est de 14,93%.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour bénéficier de ce Prêt Apport en Capital à 0%, en complément du microcrédit, prendre rendez-vous avec l'Adie via le formulaire en ligne ou par téléphone dans l'une des 180 agences de l'Adie pour échanger sur la demande de financement.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Créateur

Organisme

ADIE
Association pour le Droit à l'Initiative Économique

- **Accès aux contacts locaux**
  Téléphone : 0 969 328 110
  Web : www.adie.org/...